

Plaintes déontologiques déposées auprès du Bâtonnier de l'Ordre Francophone des avocats du Barreau de Bruxelles, à l'encontre de Maître Thierry Afschrift et Maître Arnaud Jansen.

Les associations Attac de Belgique sont interpellées par les manquements aux règles déontologiques de la profession d'avocat qui apparaissent dans le chef de Maître Thierry Afschrift et Maître Arnaud Jansen, à la lecture des articles récemment publiés par l'hebdomadaire Paris Match sous la signature du journaliste indépendant Frédéric Loore et relatifs aux aspects belges des Dubaï Papers.

Attac (association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) existe dans 21 pays, dont la Belgique.

Elle est présente à Bruxelles et à Liège sous forme d'asbl, à Charleroi et à Eupen sous forme d'associations de fait, également à Gand (Attac Vlaanderen).

La vocation d'Attac comme mouvement d'éducation populaire la conduit à proposer analyses et expertises, à organiser des conférences et des réunions publiques, à participer à des manifestations au niveau local, national et international mais également à utiliser les dispositions légales et réglementaires quand les faits remettent en cause la justice fiscale ou l'application correcte des législations fiscales.

Les associations Attac de Bruxelles et de Liège considèrent donc disposer d'un intérêt légitime à porter plainte déontologique auprès du Bâtonnier de l'Ordre Francophone des avocats du Barreau de Bruxelles contre Maître Thierry Afschrift et contre Maître Arnaud Jansen, comme les dispositions déontologiques les y autorisent.

Les associations Attac de Bruxelles et de Liège demandent donc au Bâtonnier d'apprécier l'extrême gravité des faits précisés dans les plaintes déontologiques déposées au regard des règles déontologiques qu'il a pour mission de faire respecter. Les articles publiés par Paris Match mettent notamment en évidence l'implication de ces deux avocats dans un réseau qui n'hésite pas à recourir à des techniques qui relèvent de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale et du blanchiment de capitaux.

Concernant Maître Arnaud Jansen, cette plainte et les demandes d'appréciation formulées sont également justifiées par sa qualité de membre du conseil de discipline des Barreaux Francophones du ressort de la Cour d'Appel de Bruxelles et de membre assesseur au conseil de discipline pour le Barreau de Bruxelles.

*Contact : Attac Bruxelles2. Siège:154 rue des Palais, Bruxelles 1030.
Gsm 0494 51 57 57 christiansavestre@hotmail.com*